

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/IV-02

MAITRISE DE L'EAU

I - Plan de Gestion des Etiages de la Lère : aménagement du plan d'eau des Falquettes

Au titre de sa politique d'intervention en matière de gestion et de confortement de la ressource en eau, le Conseil Général a réalisé un Plan de Gestion des Etiages du bassin versant de la Lère, approuvé par Madame la Préfète coordonnatrice du bassin de l'Aveyron, le 28 mai dernier.

Pour rappel, ce Plan de Gestion des Etiages prévoit l'utilisation d'une ancienne carrière, les Falquettes, située sur la commune de Montalzat et qui constitue une réserve en eau de 800 000 m³.

En procédant chaque année au déstockage de cette réserve, l'ensemble des usages situés en aval du plan d'eau devrait être satisfait, y compris en année sèche.

Il s'agit notamment de sécuriser le niveau de prélèvements agricoles actuels (280 ha irrigués), de maintenir un débit de salubrité de la rivière satisfaisant au droit de la station d'épuration de Caussade et de garantir le respect du débit réglementaire d'objectif d'étiage de la Lère de 100 l/s à l'aval du bassin.

Le Conseil Général a procédé en décembre 2007, pour un montant de **460 000 €** à l'acquisition du plan d'eau. Il s'agit maintenant d'équiper le site d'une station de pompage et de réaliser des aménagements annexes, nécessaires au fonctionnement du dispositif (chenal de réalimentation permettant le remplissage hivernal de la retenue, station de mesure des débits, lâchers,...), pour une mise en oeuvre des déstockages dès cet été.

A cet effet, une consultation d'entreprises a été effectuée en avril dernier, à l'issue de laquelle la Commission Permanente du 26 mai a décidé d'attribuer le marché de travaux au groupement MISPOUILLE / EUROVIA, pour un montant de **424 728.50 €HT**.

A noter que les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à la réalisation de ces travaux, cofinancés par l'Agence de l'Eau à 50 % et par le Contrat de Projet Etat/Région à 30 %, ont été votés lors du Budget Primitif de 2007.

Le dispositif de pompage proposé par l'entreprise MISPOUILLE est constitué d'un radeau équipé de deux pompes d'un débit de 100 l/s, permettant de répondre à la demande de pointe de 200 l/s.

Par ailleurs, cette station de pompage flottante, qui demeure la solution technique la moins onéreuse, présente l'avantage de prélever les eaux en surface, de meilleure qualité que les eaux du fond de la retenue.

Les travaux ont démarré le 15 juin dernier pour permettre la mise en service de l'unité de pompage au plus tard le 15 juillet prochain et l'achèvement de l'ensemble des travaux au 1^{er} décembre 2008.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de l'état d'avancement de cette opération.

II - Plan de Gestion du Tescou : construction du barrage de Théronnel

Le Plan de Gestion des Etiages du bassin du versant du Tescou a été approuvé en 2004 et prévoit la réalisation de deux ouvrages :

- le barrage de Théronnel, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de Tarn-et-Garonne ;
- le barrage de Sivens, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général du Tarn.

Pour rappel, le barrage de Théronnel d'une capacité de 900 000 m³, permettra de satisfaire, y compris en année sèche, l'ensemble des besoins agricoles actuels et le maintien d'un débit minimum de salubrité à Saint-Nauphary de 100 l/s, sur les ruisseaux du Tescounet et du Tescou aval.

En décembre dernier, une mise en concurrence a été lancée pour les travaux de construction de l'ouvrage ; procédure à l'issue de laquelle la Commission Permanente, lors de sa séance du 25 février 2008, a décidé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises CAZAL / GTM pour un montant **1 335 657,20 €HT**.

A noter que les autorisations de programme et crédits de paiement correspondant à ces travaux, cofinancés par l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Région à hauteur de 80 %, ont été votés par l'Assemblée Départementale lors de précédentes sessions budgétaires.

Les travaux qui ont démarré le 14 mai dernier devraient s'achever le 15 octobre prochain, permettant ainsi un remplissage hivernal de la retenue dès 2009 et un soutien des étiages du Tescou l'été prochain.

Actuellement, les entreprises ont procédé aux travaux suivants :

- opérations préalables d'installation de chantier ;
- déboisement et décapage des terrains concernés par l'emprise du plan d'eau ;
- ancrage de la digue et réalisation de la paroi étanche ;
- construction du seuil de prise d'eau sur le Tescounet.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.

III - Le soutien des étiages par le biais de déstockage d'ouvrages hydroélectriques

Les grands cours d'eau que sont la Garonne, le Tarn, l'Aveyron connaissent des étiages sévères et récurrents. Aussi, des plans de Gestion des Etiages (PGE) ont été réalisés (sur la Garonne) ou sont en cours (bassins du Tarn et de l'Aveyron).

Sur ces trois cours d'eau, les études réalisées ont montré un déficit chronique de la ressource en eau par rapport aux besoins identifiés correspondant aux prélèvements agricoles, domestiques, industriels et à la salubrité des milieux, etc.

Le recours aux réserves hydroélectriques, dont EDF est concessionnaire pour celles qui nous concernent, a été identifié comme pouvant être une solution transitoire sur les bassins où la construction de barrages dédiés aux soutiens d'étiage sera techniquement et financièrement possible, ou bien une solution à long terme en cas d'impossibilité de création de ressources suffisantes.

Ainsi, depuis 1993 pour la Garonne, et depuis 2003 pour le Tarn et l'Aveyron, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne est amené à participer financièrement à ces déstockages, EDF facturant le manque à gagner pour la production d'électricité, occasionné par ces lâchures.

La maîtrise d'ouvrage de ces déstockages est assurée par le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement Garonne) sur la Garonne, par le Conseil Général du Tarn sur la rivière Tarn et par le Conseil Général du Tarn-et-Garonne sur la rivière Aveyron.

Notre action sur l'Aveyron donne lieu à un rapport spécifique en Commission Permanente, dans lequel est présentée la convention annuelle que nous avons avec EDF, qui fixe les conditions de contractualisation (volumes mobilisables, tarifs, périodes de déstockages).

Cet organisme a fait savoir aux Conseils Généraux du Tarn et du Tarn-et-Garonne qu'il souhaitait contractualiser, dans des conditions similaires aux conventions précédentes, mais sur la base de conventions triennales pour avoir plus de lisibilité et réduire les démarches administratives.

Le principe de la contractualisation pluriannuelle a déjà été adopté sur la Garonne.

Dés lors que les PGE en cours d'élaboration auront abouti, les accords avec EDF pourront être renégociés pour tenir compte des décisions prises ; la réalisation d'ouvrages structurants pouvant par exemple venir en déduction des réserves hydroélectriques mobilisées.

La convention étant encore en cours de négociation, elle sera présentée à l'occasion d'une prochaine Commission Permanente, ainsi que, pour information, celle relative au soutien des étiages du Tarn, portée par le Conseil Général du Tarn.

Je vous demanderais de prendre acte de ce principe de contractualisation pluriannuelle.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'état d'avancement des opérations suivantes:

Plan de gestion des étiages de la Lère: aménagement du plan d'eau des Falquettes ;

- Démarrage des travaux le 15 juin 2008 pour une mise en service de l'unité de pompage au plus tard le 15 juillet 2008 et un achèvement de l'ensemble des travaux le 1er décembre 2008 ;

Plan de gestion des étiages du Tescou: construction du barrage de Thérondel;

- Démarrage des travaux le 14 mai 2008 pour achèvement au 18 octobre 2008, permettant ainsi un remplissage hivernal de la retenue dès 2009 et un soutien des étiages du Tescou l'été 2009 ;

Soutien des étiages par le biais de déstockage d'ouvrages hydroélectriques;

- Principe de contractualisation pluriannuelle avec EDF (volumes mobilisables, tarifs, périodes de déstockage).

Acte donné.

Le Président,